

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 41^e année – N° 44 – Jeudi 28 novembre 2019

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance relative à la réorganisation temporaire du Gouvernement et de l'administration cantonale du 12 novembre 2019

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 91 de la Constitution cantonale¹⁾, arrête:

Article premier En dérogation à l'article 30, alinéa 2, de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale²⁾, le Gouvernement est habilité à procéder à des mutations temporaires dans la répartition des unités administratives entre les départements et dans la désignation des suppléants de chaque chef de département.

Art. 2 La présente ordonnance déploie ses effets pendant la période durant laquelle le Gouvernement est composé de manière incomplète, mais au plus durant un an dès son entrée en vigueur.

Art. 3 La présente ordonnance entre en vigueur le 2 décembre 2019.

Delémont, le 12 novembre 2019 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1)RSJU 101
2)RSJU 172.11

République et Canton du Jura

Ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Modification du 12 novembre 2019

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, arrête:

I.

L'ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants¹⁾, du 6 décembre 1978, est modifiée comme il suit:

Dispositions finales de la modification du 15 décembre 2015, alinéa 4 (nouveau)

(...)

⁴ La durée de validité de la présente modification est prolongée pour les années 2020 et 2021.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Delémont, le 12 novembre 2019 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1)RSJU 831.101

République et Canton du Jura

Arrêté déterminant provisoirement les départements et l'attribution des unités administratives pour la législature 2016-2020 du 12 novembre 2019

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 29 et 30 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 26 octobre 1978¹⁾,

vu le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 27 avril 2016²⁾,

vu l'ordonnance du 12 novembre 2019 relative à la réorganisation temporaire du Gouvernement et de l'administration cantonale³⁾,

arrête:

Article premier Les cinq départements et les unités administratives qui leur sont attribuées sont les suivants:

1. Département de l'économie et de la santé

Titulaire: M. Jacques Gerber
Suppléant: M. David Eray
Abréviation: DES

Unités administratives relevant du département:

- a) Service de l'économie et de l'emploi
- b) Service de l'économie rurale
- c) Service de la santé publique
- d) Service de la consommation et des affaires vétérinaires
- e) Office des poursuites et faillites

2. Département de l'environnement

Titulaire: M. David Eray

Suppléant: M. Jacques Gerber

Abréviation: DEN

Unités administratives relevant du département:

- a) Service du développement territorial
- b) Service des infrastructures
- c) Office de l'environnement
- d) Office des véhicules
- e) Service de l'informatique.

3. Département des finances

Titulaire: Vacant

Suppléant: M. Martial Courtet

Abréviation: DFI

Unités administratives relevant du département:

- a) Trésorerie générale
- b) Service des contributions
- c) Contrôle des finances
- d) Délégué aux affaires communales

4. Département de la formation, de la culture et des sports

Titulaire: M. Martial Courtet

Suppléante: M^{me} Nathalie Barthoulot

Abréviation: DFCS

Unités administratives relevant du département:

- a) Service de l'enseignement
- b) Service de la formation postobligatoire
- c) Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire
- d) Office de la culture
- e) Office des sports

5. Département de l'intérieur

Titulaire: Mme Nathalie Barthoulot

Suppléant: M. David Eray

Abréviation: DIN

Unités administratives relevant du département:

- a) Police cantonale
- b) Service de la population
- c) Service de l'action sociale
- d) Office des assurances sociales
- e) Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
- f) Service des ressources humaines
- g) Service du registre foncier et du registre du commerce
- h) Service juridique

Le Département de l'intérieur est également chargé des relations avec les autorités judiciaires.

Art. 2 ¹ La Chancellerie d'Etat comprend les unités administratives suivantes:

- a) Chancellerie d'Etat proprement dite;
- b) Secrétariat du Parlement;
- c) Economat cantonal;
- d) Service de l'information et de la communication;
- e) Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes;
- f) Délégué à la coopération.

² Elle est également chargée des relations avec le préposé et la commission à la protection des données et à la transparence qui exercent leur fonction en toute indépendance.

Art. 3 L'arrêté du 18 décembre 2015 déterminant les départements et l'attribution des unités administratives pour la législature 2016-2020 est abrogé.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur le 2 décembre 2019.

Delémont, le 12 novembre 2019

Au nom du Gouvernement

Le président: Jacques Gerber

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1)RSJU 172.11

2)RSJU 172.111

3)RSJU 172.111.11

République et Canton du Jura

Arrêté

fixant le taux de la contribution au fonds pour le soutien aux formations professionnelles

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 6 et 7 de la loi du 25 octobre 2006 concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles¹⁾,

arrête:

Article premier Le taux de la contribution au fonds pour le soutien aux formations professionnelles est fixé à 0.05 % des salaires déterminants pour les années civiles 2020, 2021 et 2022.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Delémont, le 5 novembre 2019

Au nom du Gouvernement

Le président: Jacques Gerber

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Christophe Terrier, député, Bassecourt,

- M. Anselme Voirol, député suppléant, Delémont, est élu député du district de Delémont;
- M. Roberto Segalla, Courroux, est élu député suppléant du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 20 décembre 2019.

Delémont, le 5 novembre 2019.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020

- de la modification du 4 septembre 2019 de la loi sur la gestion des eaux (LGEaux).

Delémont, le 12 novembre 2019.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 29 octobre 2019

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission consultative chargée de l'intégration des

étrangers et de la lutte contre le racisme pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Luan Hajradinaj

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 29 octobre 2019**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Alain Tschumy, chargé de dossiers auprès de la SUVA, en remplacement de M. Claude Barthoulot, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 29 octobre 2019**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de la République et Canton du Jura au sein de la plateforme intercantonale JUNORAH pour la période 2019-2020:

- D^{resse} Danielle Charmillot, médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes, Delémont;
- M^{me} Françoise Ruiz, présidente de l'association Cerebral Jura, Delémont;
- M. Nicolas Froté, directeur-adjoint de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, Delémont;
- M. Thierry Bohlinger, président de la section INSOS Jura, Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 29 octobre 2019**

Par arrêté, le Gouvernement a constitué un groupe de travail chargé d'émettre des propositions de mesures de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des indicateurs du rapport social.

Sont nommés membres du groupe de travail:

- M. Nicolas Ackermann, responsable du secteur des mesures du marché du travail au Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Julien Cattin, chef du Service de l'action sociale;
- M^{me} Audrey Chèvre, représentante de ATD Quart Monde Jura;
- M^{me} Geneviève Constantin, représentante de l'Association jurassienne d'action sociale;
- M. Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement;

- M. Robert Frund, doyen de la filière Travail social à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne;

- M. Nicolas Guenin, collaborateur scientifique à la Chancellerie d'Etat;

- M^{me} Mylène Jolidon, préposée à l'Office des poursuites et faillites de Porrentruy;

- M. Jean Kellerhals, professeur honoraire de sociologie à l'Université de Genève;

- M^{me} Christel Lovis, cheffe de projet au Service de la formation postobligatoire;

- M^{me} Jessica Etienne Marie, administratrice adjointe du Service des contributions;

- M. Jean-Noël Maillard, directeur de Caritas Jura;

- M. Christian Minger, président de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte;

- M. Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique;

- M. Damien Rérat, commandant de la Police cantonale;

- M. Michel Rion, juriste à la Caisse de compensation du canton du Jura;

- M. Marcel Ryser, chef du Service de la population;

- M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office cantonal de la culture;

- M^{me} Valérie Scherrer, directrice des Services sociaux régionaux du canton du Jura;

- M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement;

- M. David Schmid, président de l'Association Construire demain.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Julien Cattin.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 novembre 2019**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du conseil de direction du fonds pour le soutien aux formations professionnelles pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, représentant de l'Etat, en remplacement de M. Christophe Cattin.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 novembre 2019**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de l'Etat au sein des organes de direction de la société Thermoréseau-Porrentruy SA pour la période 2019-2020 à 2020-2021:

Conseil d'administration

- M. Pierre Brulhart, Delémont
- M. Christian Froidevaux, Courtedoux
- M. François Schaffter, Porrentruy

Comité de direction

- M. Pierre Brulhart, Delémont

La période de fonction débute à l'issue de l'assemblée générale de l'exercice 2018-2019 et se termine à l'assemblée générale de l'exercice 2020-2021.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 12 novembre 2019

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement de la République et Canton du Jura pour la fin de la période 2016-2020:

- a) en qualité de représentant des employeurs:
M. Pierre-Alain Berret, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, en remplacement de M. Jean-Frédéric Gerber.
- b) en qualité de représentante des travailleurs:
M^{me} Rebecca Lena, secrétaire régionale de Unia Transjurane, en remplacement de M^{me} Cindy Kuenzi.

Sont nommés membres suppléants de la commission pour la fin de la période 2016-2020:

- a) en qualité de représentant de l'autorité du marché du travail:
M. Lionel Maître, maire de Boncourt, en remplacement de M. André Goffinet.
- b) en qualité de représentante des employeurs:
M^{me} Marlyse Fuhrer, directrice adjointe de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, en remplacement de M. Stéphane Roth.
- c) en qualité de représentant des travailleurs:
M. Patrick Cerf, secrétaire syndical à Unia Transjurane, en remplacement de M. Pierluigi Fedele.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Département des finances

Composition et compétence à raison du lieu des commissions de conciliation en matière de bail (2016-2020)

Suite à la nomination d'un nouveau membre par l'organe compétent, la commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy sera composée de la manière suivante, à partir du 1^{er} janvier 2020:

Commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy

Composition:

- Président: M. Jean-François Kohler, Courgenay
Vice-présidente: M^{me} Christelle Theurillat, Porrentruy
Secrétaire: M^{me} Jacqueline Galvanetto, Alle
Secrétaire suppléante: M^{me} Fabienne Villard Mertz, Bure

Assesseeurs «locataires»: M. Jean-Jacques A Marca, Courgenay
M^{me} Aline Burkhalter, Vendlincourt
M^{me} Christine Mbaye, Porrentruy
(en remplacement de M. Michel Maître, Clos-du-Doubs/Saint-Ursanne)

Assesseeurs «bailleurs»: M. Jean-Claude Lapaire, Clos du Doubs (Saint-Ursanne)
M. Olivier Migy, Cœuve
M. Marco Vermeille, Porrentruy

Communes rattachées:

Toutes les communes du district de Porrentruy

Adresse: Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy

Delémont, le 20 novembre 2019.

Le Ministre du Département des finances:
Charles Juillard.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale / communale N° 1528

Commune: Clos du Doubs, localité de Saint-Ursanne

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures conjointement avec la commune de Clos du Doubs informent les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Débardage de bois en bordure de route**

Tronçon: **Route de Tariche, Secteur Ravine**

Durée: **Du lundi 2 décembre à 8h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 16h00 (uniquement les jours ouvrables)**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 18 novembre 2019.

Service des infrastructures
L'Ingénieur cantonal: P. Mertenat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

**Assemblée communale extraordinaire
mardi 17 décembre 2019, à 20 h 15,
à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15), à Alle**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2019.
2. Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée ouest du village:
 - a) Discuter et décider l'achat d'environ 595 m² de la parcelle 703, Prés Domont, propriété du Football-Club Alle; voter à cet effet un emprunt ferme de Fr. 35000.- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
 - b) Discuter et accepter le projet de réaménagement du secteur; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 135000.-, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
3. Information sur le projet de plan spécial «Vie de Cœuve» (parcelle 73).
4. Information sur le projet du Skater-Hockey Club (SHC Ajoie) sur le site du centre sportif régional Les Prés Domont.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Les Bois

Mise à l'enquête publique

La commune des Bois, représentée par son conseil communal, met à l'enquête publique le projet de remplacement de la conduite de distribution en eau potable et défense incendie entre les réservoirs de la Combatte et du Peu-Claude, soit une nouvelle conduite PE 100 sur une longueur de 1710 m.

La mise à l'enquête est conforme au dossier de plans établis par les bureaux d'ingénieurs GVH-BP à Porrentruy et comprend les documents suivants:

- | | | |
|---------------------------------------|------------|------------------|
| 1. Note technique | | |
| 2. Situation | 1:25000 | N° G 1729 - 151a |
| 3. Situation | 1:1000 | N° G 1729 - 152a |
| 4. Profil en long | 1:1000/100 | N° G 1729 - 153a |
| 5. Situation - Défrichement | 1:2000 | N° G 1729 - 154a |
| 6. Situation - Propriétaires | 1:2000 | N° G 1729 - 155a |
| 7. Situation – Traversée H18 | 1:500 | N° G 1729 - 156a |
| 8. Situation – Traversée sous voie CJ | 1:100 | N° G 1729 - 157a |
| 9. Devis estimatif | | |

La présente publication se fonde aussi sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage, et sur l'art. 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Le dossier de plans complet est déposé publiquement pendant 30 jours au secrétariat de la commune des Bois conformément aux articles 33 et suivant de la loi sur la construction et l'entretien des routes, soit du 29 novembre au 30 décembre 2019 inclusivement. Les documents peuvent être consultés au secrétariat de la commune pendant les heures d'ouverture officielles du bureau.

Les éventuelles oppositions écrites et dûment motivées sont à adresser par lettre recommandée au secrétariat communal de la commune concernée, jusqu'au 30 décembre 2019 inclusivement.

Les Bois, le 20 novembre 2019.

Conseil communal.

Bourrignon

**Assemblée communale ordinaire,
mercredi 18 décembre 2019, à 20 h 00,
à la salle des assemblées de l'école primaire**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 2 octobre 2019 publié sur le site de la Commune.
2. Discuter et voter le budget 2020, fixer les éléments de base.
3. Décider de la vente de la parcelle N° 437 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 20.00/m².
4. Décider de l'achat d'une portion de la parcelle N° 174 du ban de Bourrignon, à savoir 1500 m², au prix de Fr. 20.00/m².
5. Discuter et voter le règlement communal de sécurité locale.
6. Prendre connaissance du décompte de construction pour la réfection des dessertes agricoles et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 490000.00.
7. Prendre connaissance du décompte de construction pour les travaux de rénovation du bâtiment Route Principale 38 et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 150000.00.
8. Divers.

Dépôt public: Le règlement communal de sécurité locale est déposé publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 18 décembre 2019, c'est-à-dire du 28 novembre 2019 au 7 janvier 2020, au secrétariat communal de Bourrignon à Develier où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Bourrignon

**Assemblée bourgeoise
lundi 16 décembre 2019, à 20 h 00,
à la salle communale, 1^{er} étage de l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le budget 2020.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Clos du Doubs

Assemblée communale

**mercredi 11 décembre 2019, à 20 h 00,
au Centre visiteurs Mont Terri, à Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 juin 2019.
2. Informations communales: Camping des Iles de Ravines.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réfection des chemins ruraux. Voter le crédit de Fr. 360000.- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Prendre connaissance et approuver le projet d'aménagement du local au rez-de-chaussée de la Rue du Quartier 4, à Saint-Ursanne. Voter le crédit de Fr. 200000.- nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Décider la vente d'une portion de la parcelle N° 572, Rière Vasou, Saint-Ursanne à Christophe et Ophélie Theurillat, Saint-Ursanne.
6. Dans le cadre de la demande de naturalisation ordinaire, décider l'octroi du droit de cité communal à Nathalie Diaz-Métille, Saint-Ursanne.
7. Informations communales: plan spécial Pré du Vay, Ocourt; projet de développement de la friche industrielle Thécla, Saint-Ursanne.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Conseil communal.

Clos du Doubs et Soubey

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu les décisions du Conseil communal de Clos du Doubs du 21.5.2019 et du Conseil communal de Soubey du 24.9.2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

Route communale à la sortie Ouest d'Épiquez jusqu'au Chaufour (Soubey)

- Pose du signal 2.13 «Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles» avec plaques complémentaires «Riverains autorisés» et «pas de service hivernal» aux extrémités est et ouest de la route.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Conseils communaux.

Cornol

Assemblée communale

**jeudi 19 décembre 2019, à 20 h 15,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2019.
2. Prendre connaissance et approuver le décompte du dossier «La Cornoline» et transformer le crédit de construction de CHF 1 113 610.- en emprunt ferme.
3. Discuter et voter la modification de l'annexe 1 au règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Cornol.
4. Décider la création d'un poste de caissier/ère à 50%.
5. Sous réserve de l'acceptation du point a, voter la modification de l'avenant y relatif.
6. Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 28000 pour la pose de conduites de chauffage à distance pour le raccordement de l'immeuble Rue de la Poste 1.
7. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
8. Prendre connaissance et voter un montant de CHF 171000.- pour l'amélioration de la chambre de raccordement A16 et la mise à jour de l'automatisation globale, sous réserve de subventions. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
9. Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 30000.- pour la réfection du toit de l'école primaire. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
10. Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 50000.- pour la réfection des filtres de la chaudière à bois. Donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
11. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020 – Fixer la quotité d'impôts, la taxe immobilière et les autres taxes.
12. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté sur le site internet www.cornol.ch ou à l'administration communale. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La modification sous point 3 sera déposée publiquement à l'administration communale durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communales. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet de la commune www.cornol.ch.

Le budget de fonctionnement 2020 sera disponible sur le site internet www.cornol.ch ou pourra être consulté à l'administration communale.

A l'issue de l'assemblée, le verre de l'amitié sera servi aux participants.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications: **jusqu'au lundi 12 heures**

Courgenay**Assemblée communale ordinaire
lundi 16 décembre 2019, à 20 h 00,
au Centre paroissial et culturel**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 novembre 2019.
2. Discuter et voter le budget 2020 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales.
3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 400000.- lié à la réfection de la route des Cairfatas sous déduction des subventions de l'ECA JU et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 68000.- lié à la réfection de la Place de jeux à la route d'Airmont sous déduction des subventions de la LORO et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 35000.- lié à l'achat de signaux OSR 1.23 «EN-FANTS» et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation.
6. Divers.

Conseil communal.

Delémont**Réglementation de trafic**

Vu la décision du Conseil communal du 25 novembre, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante en Ville de Delémont:

Stationnement:

Rue de Bellevoie: Modification de 3 places de stationnement existantes sur le parking au nord du bâtiment N° 29 de la route de Moutier, pose de signaux OSR 2.50 «Interdiction de parquer» avec plaque complémentaire «Emplacement strictement réservé à la charge électrique des véhicules. Durée de recharge max. 4 h 00» et marquages en jaune, l'une des trois places, côté ouest, sera réservée pour la Banque Raiffeisen.

Création de 3 nouvelles places de stationnement durée max. 15 minutes situées à l'ouest du bâtiment N° 29.

Adaptation de la durée de stationnement des autres places afin de les mettre en courte durée (1 h 00 max.).

Signalisation existante: Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Les plans N° UE-STA-105.DWG sur lesquels figurent les modifications des places de stationnement font partie intégrante de la présente publication et peuvent être consultés auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les 30 jours. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli

recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 25 novembre 2019.

Conseil communal.

Les Enfers**Assemblée communale ordinaire
lundi 9 décembre 2019, à 20 h 15,
à l'école, salle au 1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée*.
2. Budget 2020 et taxes y relatives*.
3. Divers et imprévus.

* Les documents mentionnés aux points 1 et 2 sont à disposition sur le site internet de la commune ou sur demande auprès de la secrétaire communale dès le lundi 2 décembre 2019.

Conseil communal.

Haute-Ajoie**Assemblée communale extraordinaire
jeudi 19 décembre 2019, à 20 h 00,
à la salle communale, chemin de l'Ecole 5, à Rocourt**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 juin 2019.
2. Prendre connaissance et décider le réaménagement du cimetière et ses alentours à Chevenez, voter le crédit de CHF 230000.- nécessaire à cet effet à financer par voie d'emprunt, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
3. Prendre connaissance du projet de préservation, rénovation et valorisation de nos fontaines proposé par l'Association ResSources, décider la participation communale de 15% qui représente un montant de CHF 45000.- selon un devis de CHF 300000.- pour la rénovation des fontaines de Damvant.
4. a) Prendre connaissance du nouveau règlement concernant les inhumations et les cimetières et l'approuver.
b) Prendre connaissance du nouveau règlement tarifaire concernant les inhumations et les cimetières et l'approuver.
5. Discuter et approuver la convention relative au triage forestier Ajoie-Ouest fonctionnant en pot commun.
6. Discuter et approuver la création de 3 îlots de vieux bois dans le périmètre des forêts communales à Damvant et à Chevenez.
7. Prendre connaissance et approuver le décompte final de construction de la nouvelle place de jeux à Chevenez et du réaménagement des structures existantes à Damvant et Réclère, consolider l'emprunt.

Les règlements et la convention mentionnés sous points 4 et 5 sont déposés publiquement à l'administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au secrétariat communal. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la commune www.hauteajoie.ch.

Conseil communal.

Lajoux**Assemblée communale extraordinaire
jeudi 12 décembre 2019, à 20 h 00,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 août 2019.
2. Ventes de terrain, parcelles N° 635 et 636 CG Construction Sàrl, 651 Sophie Baumgartner, 681 Noémie et Johan Vuillaume, 687 Sophie et Simon Rebetez.
3. Nomination d'un membre à la Commission de vérification des comptes.
4. Diverses communications du Conseil communal.

Immédiatement après l'assemblée communale:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 août 2019.
2. Ventes de terrain, parcelles N° 681 Noémie et Johan Vuillaume et 687 Sophie et Simon Rebetez.
3. Cession d'une portion de terrain à la commune mixte (mutation 794).

Les procès-verbaux des assemblées communales peuvent être consultés au secrétariat communal, sur le site internet www.lajoux.ch et au panneau d'affichage public. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Mervelier**Assemblée communale ordinaire
mardi 17 décembre 2019, à 20 h 00,
à la salle communale de Mervelier**

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 10.7.2019.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2020, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.
3. Prendre connaissance et approuver la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur l'avenant aux statuts du Syndicat de l'école secondaire du Val Terbi.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Mervelier.
5. Divers.

L'avenant aux statuts mentionné au point 3 et le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée.

Conseil communal.

Montavon**Assemblée bourgeoise, mercredi 11 décembre 2019,
à 20 h 00, au local bourgeois**

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.

3. Budget 2020.
4. Divers.

Conseil bourgeois.

Montfaucon**Assemblée ordinaire
lundi 9 décembre 2019, à 20 h 00,
au complexe scolaire**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2019.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2020.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2020:
 - a) terrains à bâtir;
 - b) aisances;
 - c) aisances pour résidences secondaires;
 - d) aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2020, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Porrentruy**Séance du Conseil de ville
jeudi 12 décembre 2019, à 18 h 30,
à la salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Traitement du postulat intitulé « Moins de plastique dans les poubelles communales » (N° 1110) (PDC-JDC).
5. Approuver un crédit de CHF 670 000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement de la rue Joseph-Trouillat.
6. Elections des président-e, 1^{er-ère} vice-président-e et 2^e vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
7. Divers.

Au nom du Conseil de ville

Le président: Johan Perrin.

Porrentruy**Décision du Conseil de ville du 21 novembre 2019****Tractandum N° 11**

Approbation d'un crédit-cadre de CHF 400 000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'aménager des arrêts du bus pour répondre aux défis d'accessibilité et de sécurité, pour la période 2020 à 2023.

Tractandum N° 12

Approbation d'un crédit de CHF 590 000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'aménagement d'un guichet unique, l'assainissement et la mise aux normes du bâtiment de la rue Achille-Merguin 2 (ancien bâtiment BKW).

Tractandum N° 13

Approbation d'un crédit de CHF 1780000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement du Voyebœuf, visant la protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **lundi 30 décembre 2019.**

Chancellerie municipale.

Les Riedes-Dessus

**Assemblée bourgeoise ordinaire
vendredi 13 décembre 2019, à 20 h 00,
à la maison bourgeoise**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2019.
2. Budget 2020.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Val Terbi

**Convocation du Conseil général
mardi 10 décembre 2019, à 19 h 30,
au Centre communal de Vicques, au 1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal du Conseil général du 24 septembre 2019.
3. Questions orales et interventions.
4. Réponse à la question écrite « Quels moyens pour la commission culturelle ».
5. Réponse à la question écrite « 5G sur le Val Terbi – état des lieux? ».
6. Budget 2020:
 - a) fixation de la quotité d'impôt et autres taxes;
 - b) discuter et approuver le budget de fonctionnement;
 - c) discuter et approuver le budget des investissements;
 - d) discuter et approuver les budgets bourgeois.
7. Délibération et approbation du Règlement sur la jouissance des biens bourgeois et d'admission des nouveaux bourgeois de la Commune mixte de Val Terbi – Bourgeoisie de Vicques.
8. Nomination d'un membre à la commission de l'école primaire Vicques-Vermes.
9. Statuer sur la naturalisation ordinaire de M. Kerouanton Bruno, de M^{me} Girard Karine et de leur fils Elouan.
10. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2020.
 - a) présidence;
 - b) 1^{re} vice-présidence;
 - c) 2^e vice-présidence;
 - d) 2 scrutateurs.
11. Communications.

Conseil général.

Val Terbi

**Entrée en vigueur du règlement concernant
la gestion des eaux de surface**

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Val Terbi le 24 septembre 2019, a été

approuvé par le Délégué aux affaires communales le 12 novembre 2019. Réuni en séance du 19 novembre 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Conseil communal.

Vendlincourt

**Assemblée communale extraordinaire
lundi 9 décembre 2019, à 20 h 00,
à la Halle polyvalente (salle du 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver l'admission au droit de cité communal présenté par Madame Bénédicte Mboli, domiciliée à Vendlincourt.
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 55000.- pour la réfection du chemin « Gros Verger », accès à la ferme Falbriard, par prélèvement sur le fonds d'entretien des chemins ruraux. Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux.
4. Discuter et voter une dépense de Fr. 18500.- pour la réfection de la rue « Simon Vatré ». Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux.
5. Discuter et voter une dépense de Fr. 16000.- pour la réfection du chemin « Le Breuille ». Donner compétence au Conseil communal pour la réalisation de ces travaux.
6. Divers et imprévus.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Les Bois

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 18 décembre 2018, à 20 h 15,
au centre paroissial des Bois**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2020.
5. Admissions, démissions.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Breuleux

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 11 décembre 2019,
à 20 h 00, à la salle de la Pépinière**

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2020; fixer la quotité d'impôt.
5. Décider le remplacement des stores de la Pépinière et voter le crédit nécessaire.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cœuve

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 10 décembre 2019, à 20 h 00,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Salutations et prière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2020.
4. Nommer un(e) conseiller(ère).
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courroux – Courcelon

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 11 décembre 2019,
à 20 h 00, au Centre paroissial Trait d'Union**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter un crédit de Fr. 9500.- pour le remplacement d'un humidificateur de l'orgue.
3. Discuter et voter le budget 2020; fixer la quotité de l'impôt.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtételle

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 11 décembre 2019,
à 20 h 00, au Foyer Notre-Dame**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 5 juin 2019.
2. Présentation et acceptation du budget 2020.
3. Informations pastorales.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Glovelier

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 10 décembre 2019,
à 20 h 15, au Centre Saint-Maurice**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2020.
4. Nomination d'un vérificateur des comptes.
5. Acceptation d'un nouveau pavillon en bois au Centre Saint-Maurice pour le prix de Fr. 27000.- financé par le fonds adéquat.
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévus.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Mervelier – La Scheulte

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 18 décembre 2019,
à 20 h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Movelier – Mettembert

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 5 décembre 2019, à 20 h 00,
à la salle paroissiale de Movelier**

Ordre du jour:

1. Lecture de procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020 et fixer la quotité d'impôt.
3. Informations de l'Equipe pastorale.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Paroisse réformée évangélique
des Franches-Montagnes**

**Assemblée ordinaire de la paroisse
dimanche 5 janvier 2020, à 11 h 15,
au Temple de Saignelégier**

Ordre du jour:

1. Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 24 mars 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 7 juillet 2019.
2. Présentation et approbation du budget 2020.
3. Election – Réélection des membres du bureau de l'Assemblée de paroisse pour la période 1.1.2020 au 31.12.2023.
4. Election – Réélection des membres du Conseil de paroisse pour la période 1.1.2020 au 31.12.2023.
5. Election – Réélection des membres de la Commission de vérification des comptes pour la période 1.1.2020 au 31.12.2023.
6. Election – Réélection des délégués au Synode d'arrondissement pour la législature 2020-2024.
7. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Saignelégier

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique romaine, mercredi 11 décembre 2019,
à 20 h 15, à la salle communale des Pommerats**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020 et fixer la quotité d'impôt.
3. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Saint-Ursanne

**Assemblée de la commune ecclésiastique de
Saint-Ursanne et environs, mardi 17 décembre 2019,
à 20 h 00, à la Maison des Œuvres de Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée: *le procès-verbal complet peut être consulté à la cure de Saint-Ursanne, aux heures de bureau.*
3. Acceptation du budget 2020.
4. Acceptation de l'affectation des fonds, prévue au budget 2020.
5. Informations sur le 1400e.
6. Informations pastorales.
7. Divers et remerciements.

Conseil de la commune ecclésiastique
de Saint-Ursanne et environs.

Undervelier**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 17 décembre 2019, à 20 h 15, à la salle communale d'Undervelier**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Accueil et recueillement.
3. Nomination de deux scrutateurs.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Budget 2020.
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévu.

Conseil de la Commune ecclésiastique.

Vicques**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 11 décembre 2019, à 20 h 00, à la Maison Saint-Valère**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation du budget 2020.
3. Election de deux membres du conseil de paroisse.
4. Explications sur la ventilation de l'église.
5. Divers.

Vicques, le 21 novembre 2019.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**La Baroche / Charmoille**

Requérant: Francis Beuchat, Chemin de l'Etang 2, 2952 Cornol.

Projet: Construction de 2 maisons familiales comprenant pour chaque maison un couvert à voitures, une terrasse couverte en annexe contiguë, 1 PAC extérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture pan sud, surface ~15 m², sur les parcelles N^{os} 1009 et 1010, surfaces 873 et 700 m², sises à la Route principale. Zones d'affectation: BF 1009, zone Centre CAa, et BF 1010, zone Centre CAa + PV (protection vergers).

Dimensions BF 1010 A: Dimensions principales du bâtiment: longueur 11m40, largeur 10m39, hauteur 4m56, hauteur totale 7m43; couvert autos: longueur 8m89, largeur 5m50, hauteur 2m64, hauteur totale 2m64; terrasse couverte: longueur 4m50, largeur 3m50, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Dimensions BF 1009 B: Dimensions principales du bâtiment: longueur 11m40, largeur 10m39, hauteur 5m50, hauteur totale 8m15; couvert autos: longueur 8m89, largeur 5m50, hauteur 3m27, hauteur totale 3m27; terrasse couverte: longueur 4m50, largeur 3m50, hauteur 3m60, hauteur totale 3m60.

Genre de construction: Matériaux: brique de terre cuite, isolation périphérique; façades: crépissage, teinte blanc crème; toiture: tuile béton, teinte grise, pente 32°; annexes toit plat, gravier siliceux, panneaux solaires type monocristallin, teinte noire, cadre en Alu, antireflet.

Dérogation requise: RCC art. 74 (toiture plate interdite pour annexe > que 20 m² + couleur des tuiles).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de La Baro-

che où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 22 novembre 2019.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Montignez

Requérant: Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: Pose de 2 conteneurs semi-enterrés pour ramassage des ordures ménagères, sur la parcelle N° 128, surface 1413 m², sise à la Route de Lugnez. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur diamètre 1m66; largeur diamètre 1m66, hauteur 1m10, hauteur totale 1m20. Genre de construction: Matériaux; plastique préfabriqué avec entourage bois naturel, teinte brun clair, et couvercle plastique, teinte RAL 7045 (gris foncé).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 janvier 2021 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 22 novembre 2019.

Conseil communal.

Les Bois

Requérants: Crystel Chappuis et Sébastien Willemin, Rue du Doubs 17, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Philippe Langel SA, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double, terrasses couverte et non couverte, local jardin en annexe contiguë, panneaux solaires en toiture et PAC ext., sur la parcelle N° 1208, surface 900 m², sise au lieu-dit «Au Jourez». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 13m90, largeur 15m00, hauteur 4m80, hauteur totale 6m60; rangement jardin (6,40 m²): longueur 4m00, largeur 1m60, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: bardage bois pré-grisé, et crépi, teinte gris moyen; toiture: tuiles, teinte gris anthracite, et panneaux solaires intégrés, teinte noire.

Dérogations requises: Art. HA16 RCC (pente de toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 décembre 2019 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 22 novembre 2019.

Conseil communal.

Bonfol

Requérant: Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: Pose de 6 conteneurs semi-enterrés pour ramassage des ordures ménagères répartis sur le territoire communal, sur les parcelles N^{os} 196, 3094 et 3189, surfaces 3139, 16203 et 1006 m², sises: BF 196, route de Cœuve; BF 3094, complexe sportif; BF 3189, déchetterie. Zones d'affectation: BF 196, zone de transport ZT; BF 3094, Utilité publique UA; BF 3189 : activités AA.

Dimensions principales: Longueur diamètre 1m66; largeur diamètre 1m66, hauteur 1m10, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: plastique préfabriqué avec entourage bois naturel, teinte brun clair, et couvercle plastique, teinte RAL 7045 (gris foncé).

Dérogations requises: BF 196 et 3189 : art. 13 al. 1 RCC (distance à la route); BF 3094 : art. 21 LFOR (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 21 novembre 2019.

Conseil communal.

Bourrignon

Requérants: Nadja et Didier Parrat, Chésel 1, 2803 Bourrignon. Auteur du projet: 360° Comte entreprise générale SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Projet: Modification en cours de procédure de la demande de permis de construire publiée le 20 novembre 2019, soit: réalisation de places en béton à l'est (285 m²) et au sud (65 m²), et d'une place en enrobé à l'ouest (200 m²). De plus, l'art. 97 LAg est applicable. En conséquence, le dépôt public est prolongé. Projet sur la parcelle N° 93, surface 588485 m², sise au lieu-dit «Chésel». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dérogation requise: Art. 58 OCAT (distance entre bâtiments).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Bourrignon à Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement

du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 25 novembre 2019.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Frossard Jean-Paul, Amont-l'Ave 14, 2950 Courgenay.

Projet: 1. Prolongement de la toiture du bâtiment N° 14; 2. Portes coulissantes; 3. Création d'une surface bétonnée, sur la parcelle N° 478, surface 5031 m², sise au lieu-dit «Amont l'Ave - La Neuve Vie». Zone d'affectation: CAb / CA.

Dimensions: 1. Longueur 13m00, largeur 5m30; 2. Longueur 13m00, largeur 4m30, hauteur 5m00; 3. Longueur 13m00, largeur 5m00.

Genre de construction: Matériaux: 1. Structure métal-bois et couverture tôle grise; 2. Couleur gris; 3. Béton.

Dérogation requise: Art. CA16 point 3 al. 2 du règlement communal sur les constructions.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 21 novembre 2019.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: M. et M^{me} Maeder Ludovic et Fanny, Rue de la Communance 6a, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame Sarl, Rue du Haut-Fourneau 8, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une villa unifamiliale sur 2 niveaux avec partie annexe composée d'un couvert à véhicules et réduit-bricolage, allée d'accès à l'habitation couverte; pose d'une PAC air/eau extérieure et installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 4527, surface 826 m², sise à la Rue des Etangs, bâtiment N° 30. Zone d'affectation: Zone d'habitation HAa. Plan spécial: Longues Royes Ouest.

Dimensions: Longueur 15m50, largeur 12m07, hauteur 6m20; garage-couvert-réduit: longueur 13m24, largeur 5m40, hauteur 2m80.

Genre de construction: Murs extérieurs: brique terre cuite int, enduit, isolation laine pierre, murs ext. terre cuite crépi; façades: brique terre cuite et crépi minéral, couleur pastel/blanc cassé; couverture: étanchéité en bitume, isolation PU et végétalisation extensive et gravier, couleur vert-brun-gris; chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 janvier 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délaï d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 25 novembre 2019.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: M. et M^{me} Lovis Matthieu et Hulmann Maude, Rue des Pesses 4, 2855 Glovelier. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double, terrasse couverte, pose d'une PAC air/eau extérieure et de panneaux photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 2403, surface 773 m², sise à la Rue de la Pran, bâtiment N° 15c. Zone d'affectation: Zone Centre Cab. Plan spécial: Parcelles N^{os} 49 et 52.

Dimensions: Longueur 16m61, largeur 15m96, hauteur 4m91, hauteur totale 7m37; couvert terrasse: longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 2m865.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique; façades: crépi, couleur blanc; couverture: tuiles, couleur gris; chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 janvier 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 25 novembre 2019.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: M. Bektesi Ekrem, Franc Village 1, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: M. La Commare Joseph, Au Village 33, 2855 Glovelier.

Projet: Rénovation du bâtiment existant et création de 5 appartements, réfection de l'isolation de la toiture, création d'une terrasse et de 2 balcons en façade sud, ouverture de 2 lucarnes et de 2 velux en toiture sud et ouverture de 5 velux et pose de panneaux thermiques en toiture nord; ouverture de 4 fenêtres à l'ouest, 3 fenêtres et 5 portes fenêtres au sud, 1 fenêtre à l'est et 5 fenêtres au nord; ouverture d'une porte de garage au sud et une au nord; pose d'une PAC air/eau intérieure et isolation périphérique, sur la parcelle N° 86, surface 667 m², sise à la Rue de la Tannerie, bâtiment N° 6. Zone d'affectation: Zone Centre Cab.

Dimension: Longueur 24m70, largeur 11m01, hauteur 6m325, hauteur totale 10m16.

Genre de construction: Murs extérieurs: isolation périphérique; façades: crépi, couleur blanc; couverture: tuiles terre cuite, couleur rouge-brun; chauffage: PAC air/eau.

Dérogation requise: Art. 76 du règlement communal sur les constructions (RCC) de Bassecourt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 10 janvier 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les

réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 25 novembre 2019.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérants: Carmen et Miguel Fernando, Rue des Cardamines 6, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: ACDA SA, Quartier Latin 13, CP 44, 1907 Saxon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, panneaux solaires en toiture, garage double, terrasse non couverte et PAC, sur la parcelle N° 1239, surface 670 m², sise au lieu-dit «Sous le Bémont». Zone d'affectation: Mixte Mab. Plan spécial: Le Bémont.

Dimensions principales: Longueur 12m00, largeur 13m20, hauteur 4m70, hauteur totale 6m85; garage double (51,70 m²): longueur 8m20, largeur 6m30; hauteur 3m50, hauteur totale 5m20.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois; façades: bardage bois, teinte grise; toiture: tuiles TC, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 22 novembre 2019.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Etienne Heizmann, Les Œuches 12, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Arches 2000 SA, architectes, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 13: aménagement d'un appartement supplémentaire, nouvelles charpente, toiture et fenêtres, isolation toiture, percement de 2 velux et modification ouvertures selon dossier déposé, pose d'une PAC ext. + réaménagement alentours, sur la parcelle N° 464, surface 1256 m², sise à Route de Rochefort. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions: Longueur 16m85, largeur 10m31, hauteur 5m50, hauteur totale 7m90

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, 25 novembre 2019.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérant: Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Rue Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Projet: Pose de 4 conteneurs semi-enterrés pour ramassage des ordures ménagères sur le territoire communal, sur les parcelles N^{os} 1, 101 et 1757, surfaces 7392, 114 et 3822 m², sises au BF 1 et 101, rue de l'Eglise, et BF 1757, route de Bonfol. Zones d'affectation: BF 1 et 1757, zone de transport ZT; BF 101, zone centre CA.

Dimensions: Longueur diamètre 1m66, largeur diamètre 1m66, hauteur 1m10, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: plastique préfabriqué avec entourage bois naturel, teinte brun clair, et couvercle plastique, teinte RAL 7045 (gris foncé).

Dérogations requises: Art. 12 al. 1 RCC (alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 22 novembre 2019.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérants: Sarah et Benjamin Christe, 2943 Vendlincourt, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel, garage double, cheminée de salon, panneaux solaires en toiture, terrasse non couverte, escalier accès ext., PAC ext. + bassin d'infiltration EP, sur la parcelle N° 2452, surface 1017 m², sise au lieu-dit « Les Gasses ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 14m00, largeur 13m00, hauteur 6m10, hauteur totale 7m70; dimensions sous-sol: longueur 14m00, largeur 9m00, hauteur 2m90, hauteur totale 2m90.

Genre de construction: Matériaux: brique ciment, isolation, brique TC, Alba; façades: crépi ciment, teinte blanc cassé; toiture: tuiles béton, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2019 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 22 novembre 2019.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures met au concours un poste de

Responsable informatique à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Organiser et assurer la gestion de l'ensemble des applications informatiques du service. Structurer et assurer la pérennité et l'intégrité de la totalité des données à l'intérieur du service. Etablir et suivre le budget informatique. Analyser et adapter les logiciels comptables et de suivi de chantiers en fonction de décisions politiques et techniques ainsi que des demandes des utilisateur-trice-s. Assurer les prestations informatiques dans le respect des conventions de service, des lignes budgétaires et des principes de qualité. Garantir la mise en place et le respect des normes de sécurité. Réaliser, adapter et tenir à jour le concept de communication pour la transmission de l'image, du son, de textes et de données. Administrer et gérer les réseaux et les prestations de télécommunication. Supporter et maintenir nos infrastructures techniques au niveau de la communication informatique. Supporter et former les utilisateur-trice-s aux standards informatiques de la RCJU ainsi que sur nos différentes applications métiers.

Profil: Informaticien-ne de gestion HES ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans minimum d'expérience professionnelle. Permis de conduire représente un atout. Sens de l'organisation et des priorités. Compétences en gestion de projet.

Fonction de référence et classe de traitement: Chargé-e de projets informatiques / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont, déplacements fréquents.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Christine Rubini, cheffe de la section des services généraux au Service des infrastructures, tél. 032 420 73 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue

du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable informatique », **jusqu'au 4 décembre 2019.**

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours un poste partiel d'

Enseignant-e d'activités créatrices au sein de la classe relais

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Apprendre aux élèves l'utilisation de techniques pour créer des objets en divers matériaux. Transmettre des connaissances qui visent à éveiller leur sens de l'organisation et de la précision. Stimuler les intérêts des élèves en développant leurs facultés créatrices

Taux d'activité: 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaires d'activités créatrices au sein de la classe relais de Saulcy.

Profils possibles: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent. Expérience professionnelle souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e secondaire pour les activités créatrices, classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la Section pédagogie spécialisée, 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation classe relais - Activités créatrices », au Service de l'enseignement, Section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 11 décembre 2019.**

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours un poste partiel d'

Enseignant-e au sein de la classe relais

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Proposer des stratégies d'apprentissage appropriées et combler les lacunes dans les apprentissages scolaires. Entraîner de nouvelles habitudes de comportement face aux apprentissages. Maintenir le lien et favoriser la réintégration avec l'école d'origine. Remobiliser les ressources de l'élève pour remédier à la forte démotivation face à l'école, au non-respect des valeurs fondamentales ainsi qu'au rejet de l'autorité scolaire.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 20 leçons hebdomadaires au sein de la classe relais de Saulcy.

Profils possibles: Bachelor HEP avec ou sans MAES ou titre équivalent. Master HEP avec ou sans MAES ou titre équivalent. Expérience professionnelle souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement: Selon titre de formation: enseignant-e primaire, classe 13, enseignant secondaire, classe 17, enseignant primaire spé-

cialisé-e, classe 16, ou enseignant-e secondaire spécialisé-e, classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la Section pédagogie spécialisée, 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation classe relais », au Service de l'enseignement, Section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 11 décembre 2019.**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Chemins de fer du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice: Chemins de fer du Jura, à l'attention de Ivan Perrin, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. Téléphone: +41 32 486 93 28. Fax: +41 32 486 93 48. E-mail: ivan.perrin@les-cj.ch. URL www.les-cj.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 Selon l'adresse indiquée au point 1.1

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 13.12.2019

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 10.1.2020

Heure: 12h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication (envoi de manière anticipée ou remis en main propre possible).

1.5 Date de l'ouverture des offres:
 10.1.2020

Lieu: Tramelan

Remarques: Le PV d'ouverture des offres sera joint à la décision d'adjudication notifiée à tous les soumissionnaires.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
 Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.7 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
 Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
 Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Construction d'une plateforme de transbordement et d'un point de croisement à Alle

2.3 Référence / numéro de projet

199996

2.4 Marché divisé en lots ?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN):

- 102 Conditions particulières
- 103 Bases de calcul
- 111 Travaux en régie
- 113 Installations de chantier
- 117 Démolitions et démontages
- 151 Constructions de réseaux enterrés
- 171 Pieux
- 211 Fouilles et terrassements
- 213 Travaux hydrauliques
- 221 Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 Chaussées et revêtements
- 237 Canalisations et évacuation des eaux
- 241 Constructions en béton coulé sur place
- 321 Construction métallique

2.6 Description détaillée du projet

Travaux de génie civil dans le cadre de la construction d'une plateforme de transbordement et d'un point de croisement ferroviaire à Alle sur le site de Centre-Ajoie.

Etendue du marché:

1. Déconstruction de la voie normale: 1260 m
2. Travaux de terrassement: 12000 m³
3. Réalisation d'un réseau de drainage: 1750 m
4. Confection de la plateforme: 8800 m²
5. Confection du préballastage de la nouvelle voie: 3000 m³
6. Construction de fondation profonde: 80 pc
7. Construction de fondation LC: 65 pc
8. Confection d'une couche d'étanchéité en AC Rail: 8000 m²
9. Confection de la plateforme de transbordement: 6200 m²
10. Construction d'une palissade de protection et BA et CM: 40 m x 5 m (hors sol)
11. Modification d'un étang existant en bassin de rétention

2.7 Lieu de l'exécution

Commune de Alle, site de Centre-Ajoie

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

12 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises ?

Oui

Remarques: Uniquement des variantes d'exécution

2.12 Des offres partielles sont-elles admises ?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 9.3.2020. **Fin:** 27.11.2020

Remarques: Planning général des travaux et conditions particulières contraignant, ainsi que le respect des dates butoirs citées dans les documents d'appel d'offres

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.2 Cautions/garanties

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.6 Sous-traitance

Conformément aux documents d'appel d'offres.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

27.11.2019 jusqu'au 10.1.2020

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations**4.6 Organe de publication officiel**

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

La présente décision peut être attaquée dans les 10 jours qui suivent sa notification par voie de recours auprès de la Chambre administrative du Tribunal cantonal de la République et Canton du Jura. Le recours doit contenir les conclusions, l'indication des faits et des moyens de preuve, les motifs et la signature. Il convient de joindre au dossier la décision contestée et les moyens de preuve disponibles.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Services industriels de Delémont

Service organisateur/Entité organisatrice: Services industriels de Delémont, à l'attention de Michel Hirtzlin, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: michel.hirtzlin@delemont.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Construction de centrales photovoltaïques sur les toitures d'EMS la Sorne, le Ticle et le Théâtre du Jura

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV:** 09332000 - Installation solaire**Code des frais de construction (CFC):**

239 Divers

232 Installations à courant fort

231 Equipements à courant fort

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix par Watt crête proposé pour l'exécution du marché: Pondération 35%

Performance: Pondération 30%

Qualités environnementales et techniques: Pondération 25%

Qualité de l'entreprise: Pondération 10%

3.2 Adjudicataire**Liste des adjudicataires****Nom:** Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont, Suisse**Prix:** CHF 479 113.15 avec 7.7% de TVA**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 11.9.2019**Organe de publication:** Service Industriel de la ville de Delémont**Numéro de la publication:** 1094109**4.2 Date de l'adjudication****Date:** 5.11.2019**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 1**Divers****Avis de mise à ban**

La parcelle N° 1483 du ban de Lugnez est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules et de déposer des matériaux de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 12 novembre 2019.

Le Juge civil: Yannick Jubin.